Antoine DURAND

Armelle DURAND-GUILLET

Liste indicative des pièces et informations à transmettre pour une liquidation (divorce)

Concernant les parties

- Questionnaire d'état civil pour chaque époux complété et éventuels justificatifs (jugement précédent…) ;
- Copie *recto verso* des pièces d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de placement si un des époux se trouve sous un régime de protection ;
- Si l'un d'entre vous est étranger :
  - Extrait d'*acte de naissance étranger* et sa traduction par un traducteur assermenté ;
- Relevé d'identité Bancaire conjointement signé (en cas de restitution de trop-perçu lors de la clôture du dossier).

Concernant la procédure

- Coordonnées des avocats respectifs ;
- Copie du jugement de divorce / ordonnance de non conciliation ;

Concernant les récompenses et / ou créances entre époux

Les récompenses ont pour objet de rectifier un mouvement de valeur intervenu pendant la communauté entre le patrimoine commun et l'un des patrimoines propres.
Tandis que la créance a pour objet de rectifier un mouvement de valeur intervenu durant la communauté entre les deux patrimoines propres des époux.

- Justificatifs de toute somme à prendre en compte pour établir une récompense ou une créance entre époux (facture, relevé de compte, copie de chèque, etc…)

Concernant les biens propres

Les biens propres sont les biens appartenant personnellement à l'un des époux principalement pour avoir été acquis avant l'union, ou avoir été reçu au cours de celle-ci, par donation ou succession.

- Justificatif de l'origine de propriété des biens et deniers propres ;

Concernant les actifs communs

Les biens communs sont l'ensemble des biens acquis pendant l'union.

CONCERNANT LES LIQUIDITES, LES ASSURANCES-VIE, L'EPARGNE SALARIALE

- Copie des derniers relevés de compte de vos comptes personnels et de vos comptes joints ;
- Copie du dernier relevé de chaque contrat d'adhésion souscrit.

CONCERNANT LES IMMEUBLES

- Titre de propriété complet ;
- Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;
- *Le cas échéant*, s'il existe une location, copie du bail, de l'état des lieux et des trois dernières quittances de loyer ;
- *Le cas échéant,* s'il existe une copropriété, état descriptif de division et règlement de copropriété, modificatifs éventuels, coordonnées du Syndic (nom et adresse), procès-verbaux des trois dernières assemblées, dernier appel de charge, carnet d'entretien et fiche synthétique.

CONCERNANT LES PARTS SOCIALES

- Kbis de moins de 3 mois de la société ;
- Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- Si *nomination extra-statutaire*, procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant ;
- Evaluation vénale unitaire, à faire établir par votre expert-comptable.

CONCERNANT LES VEHICULES

- Carte grise des véhicules ;
- Valeur du véhicule à l'argus.

Concernant les passifs communs

- Factures dues par la communauté (appel de charges, abonnements, etc) ;
- Justificatif de toute dette ;
- Copie des factures d'assurance ;
- Copie des derniers avis d'imposition (taxes foncières, taxes d'habitation, IRPP, IFI, revenus fonciers, etc.…) ;

Antoine DURAND

Armelle DURAND-GUILLET

Pour chacun des prêts en cours d'amortissement :
- Contrat de prêt ;
- Copie des factures d'assurance ;
- Justificatif de toute dette.

Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet d'acte de liquidation-partage et vous en préciserons également le coût détaillé.